



Cayenne, le jeudi 4 avril 2013

CABINET DU PRÉSIDENT

Roland-Pierre PARADIS - Responsable de la communication

05 94 27 11 77 / 06 94 20 26 97 / 05 94 31 95 22 (fax)

roland-pierre.paradis@cr-guyane.fr

« RODOLPHE ALEXANDRE : LE BATON POUR SE FAIRE BATTRE »

La réponse du Président de Région

Suite à l'article paru sur le site de Blada.com intitulé « Rodolphe Alexandre : le bâton pour se faire battre », le Président de Région, Rodolphe Alexandre, tient à apporter la réponse suivante :

Je mets en demeure le courageux auteur anonyme de cet article, ainsi que la rédactrice en Chef du site Blada.com, de faire la démonstration du caractère mensonger de propos que j'aurais tenus dans le cadre de cette affaire.

Je rappelle que les journalistes ne sont pas au-dessus des lois et que le fait de tenir publiquement des propos fallacieux de nature à salir l'image d'une personne, quelle qu'elle soit, relève de la diffamation caractérisée.

J'attends donc que soit explicitement révélés sur le site Blada.com les fameux « mensonges » que j'aurais soit-disant proférés, et me réserve le droit de donner à cette affaire les suites que je jugerai utiles.

Dans cette attente, et sur le fond, je confirme que tout ceci n'est en réalité selon moi qu'une polémique stérile et dénuée de tout fondement, si ce n'est la volonté d'un élu de l'opposition d'exploiter à des fins strictement politiciennes l'attribution de cette subvention à Mlle Monlouis-Deva. Je tiens d'ailleurs à préciser que le jour de la Commission permanente au cours de laquelle ce point a été mis au vote, l'autre élue de l'opposition ne s'y était, en l'occurrence, absolument pas opposée.

Je rappelle également que nous avons fait de l'appui aux porteurs de projets et aux créations d'entreprises l'un des moteurs de notre politique de soutien au développement économique. C'est ainsi que depuis 2010, la Région a délivré près 20 millions d'euros de subventions destinées à accompagner des projets dans de nombreux secteurs, qui ont notamment permis la création de plusieurs dizaines d'emplois.

En l'occurrence, le secteur concerné, celui de la santé, et plus particulièrement celui des soins dentaires, est un secteur totalement sinistré en Guyane. Les chiffres sont clairs, qui font de la

R É G I O N G U Y A N E

Cité Administrative Régionale – Carrefour de Suzini - 4179, Rte de Montabo -B.P. 7025 – 97307 Cayenne Cedex - Guyane Française

Téléphone : 0594 29 20 20 – Télécopie : 0594 31 95 22

Région Guyane, Territoire Numérique... <http://www.cr-guyane.fr>



Guyane un véritable désert médical en la matière : le ratio de dentistes par habitant est trois fois moindre en Guyane que dans l'Hexagone. Pour rattraper son retard, il manque à la Guyane au moins une centaine de dentistes. N'en déplaise au Président du syndicat des chirurgiens dentistes de Guyane, qui estime qu'il y a « pléthore de dentistes » dans l'île de Cayenne, les Guyanais, y compris les habitants de Cayenne et de ses environs, savent bien les difficultés qu'ils ont ne serait-ce que pour avoir un rendez-vous à moins d'un mois d'échéance. Il est bien évident toutefois que la Collectivité régionale examinera avec encore davantage d'acuité toute demande pour un projet équivalent qui concernerait une commune de l'intérieur.

Je précise également que nous avons assujéti l'attribution de cette subvention à un certain nombre de clauses, qui vont dans le sens d'un service optimal à la population (telle l'obligation de gardes jusqu'à 23h 7jours/7) et qui engagent le cabinet à une obligation d'acceptation des demandes de formations ou de stages en cursus émanant de jeunes qui envisageraient à terme de faire des soins dentaires leur métier. En outre, ce cabinet, faut-il le rappeler, mettra à disposition de ses patients des technologies innovantes, et leur proposera certaines prestations qui, pour l'heure, ne sont pas accessibles en Guyane. Enfin, il permettra, à terme, la création de 15 emplois, pour un budget total (670.000€ d'achat de matériel + acquisition et aménagement des locaux) de 1,3M€.

J'insiste donc sur la nécessité qu'il y avait pour nous à encourager l'installation de ce cabinet dentaire, d'autant plus qu'il concerne un autre aspect des missions que nous nous sommes assignées, à savoir l'incitation au retour et à la création d'entreprises de jeunes Guyanais diplômés expatriés. Nous sommes fiers de la réussite de Mlle Monlouis-Deva, et fiers de pouvoir l'aider à monter son cabinet à Cayenne, comme nous sommes fiers d'avoir pu aider Jehan-Olivier Maignien à installer son cabinet de podologie à Saint-Laurent du Maroni.

Quant au fait qu'il s'agisse de la fille d'un Conseiller régional, je dirais simplement que si le fait d'avoir un lien de parenté avec un élu ne doit en aucun cas ouvrir la voie à plus de droits que les autres, il ne saurait, à l'inverse, les restreindre. La Région aurait-elle dû refuser à Mlle Monlouis-Deva l'octroi d'une subvention à laquelle elle avait parfaitement le droit de prétendre au prétexte qu'elle est la fille d'un Conseiller régional ? Je laisserai chacun se faire son propre avis sur la question.